

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES
Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan
La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION
DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

10 CENTIMES
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS
Un an, 5 fr. — Six mois, 2 fr. 50., payables au bureau du journal. Les frais en sus pour recouvrement par la poste. L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'à refus du journal.
ANNONCES
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré.

AVIS

Le 15 Août étant jour férié, notre prochain numéro sera imprimé un jour plus tôt.
Nous prions nos correspondants et collaborateurs de nous faire parvenir leur copie en conséquence.

LES FERMETURES D'ÉCOLES

La lecture des journaux réactionnaires est réjouissante. Ils ne peuvent revenir de l'audace du gouvernement de faire appliquer une loi qui contrarie quelque peu le développement de la Congrégation.

« Qu'y a-t-il donc de changé ? » s'écrie le *Journal des Débats*.

Et cette question naïve prouve bien, dans sa naïveté même, que, jusqu'alors, il n'y avait rien eu de changé.

On avait voulu et cru *changer* quelque chose en votant la loi sur la laïcisation et en laïcisant, en vertu de cette loi, quelques écoles. Peine perdue. En face de l'école laïcisée, la gent cléricalise installait aussitôt l'école libre; une *dame* charitable fournissait le local; une autre assurait la nourriture et l'entretien des sœurs; la clientèle et ait toute trouvée, c'était forcément tous les enfants des domestiques, vigneron, fermiers, maçons, maréchaux, menuisiers, plâtriers, bouchers, boulangers, épiciers, de tous ceux qui vivent autour des *maisons bourgeoises* de chaque localité, et le Dieu des chrétiens sait qu'elles sont aussi nombreuses que bien pensantes.

C'est le vicomte Du Parc, à St-Julien; c'est le comte Liger-Belair, à Vosne-Romanée; c'est la marquise de Saint-Seine, à Saint-Seine-sur-Vingeanne; etc., etc.

Le sacrifice, pour eux, n'est pas très grand; sous prétexte que les temps sont durs et qu'ils ont à pourvoir aux frais de l'école libre, ils augmentent un peu les fermages, diminuent un peu les salaires et réduisent davantage les mémoires des ouvriers et les notes des fournisseurs.

Ce sont, en somme, les habitants qui paient, qui paient même deux fois: pour l'école laïque, à l'Etat, sous forme d'impôts, pour l'école congréganiste, aux petits seigneurs du lieu, sous forme de fermages majorés ou de salaires réduits; mais c'est pour la bonne cause et pour les *bonnes sœurs*.

Et, dans les milieux cléricals, on se gaussait et l'on faisait des gorges chaudes de la laïcisation ainsi comprise et pratiquée. Avez-vous jamais vu l'effarement comique d'une brave poule qui a honnêtement couvé des œufs de cane et qui, au lieu des poussins attendus, voit sortir de la coquille d'horribles petits canetons, lesquels, aussitôt faits et sans plus se soucier de leur couveuse, ne trouvent rien de mieux à faire que d'aller prendre leurs ébats dans la mare voisine.

La couveuse, restée sur le bord, glousse, appelle, gratte le sol et se désespère, alors que sa couvée nage, plonge, vire de bord, fait sur l'eau et dans l'eau des évolutions savantes, mais ne répond pas du tout à ses appels qu'elle ne comprend pas. Ainsi la République, après plusieurs années de laïcisation, alors qu'elle croyait, par son enseignement laïc, avoir tari la source du recrutement clérical, s'affairait de voir, sans pouvoir se l'expliquer, les cléricals toujours de plus en plus nombreux et toujours de plus en plus puissants.

Elle ne s'apercevait pas que sa laïc-

sation n'était qu'une duperie, que ses écoles laïques n'étaient pas des écoles laïques, et que, de plus, les écoles congréganistes les supplantait à peu près complètement dans un grand nombre de communes.

Le vote de la loi sur les associations et surtout sa mise à exécution, ont permis de se rendre compte de l'étendue de la gangrène congréganiste, et les plus optimistes parmi les républicains sont d'accord pour reconnaître qu'il était urgent d'aviser à entrayer, sinon à supprimer, le mal de mort qui menaçait le pays tout entier.

Espérons que le traitement antiseptique de M. Combes ne s'en tiendra pas là.

BOUHEY-ALEX.

Christianisme et Socialisme

On a dit beaucoup de bien du christianisme et on a eu peut-être raison. Il serait au moins aussi juste pourtant, d'en dire beaucoup de mal. C'est qu'en effet, si le socialisme a raison, le christianisme a tort. Ce sont deux doctrines diamétralement opposées et entre lesquelles toute entente est à jamais impossible.

Le socialisme professe que la vie humaine doit se comprendre et s'organiser, non en vue d'un au-delà chimérique ou tout au moins problématique, mais en vue d'elle-même; que l'homme est créé pour être heureux et non pour souffrir; que la souffrance et la mort sont des maux, sinon à éviter totalement, au moins à diminuer et à reculer, que tout ce qui engendre ces maux est à éloigner ou à combattre; que tout ce qui les écarte est à rechercher. Il professe encore que les problèmes religieux ou métaphysiques (origine du monde, existence de Dieu, immortalité de l'âme) appartiennent à la spéculation, et que les solutions qu'on en a données, étant toutes discutables, ne sauraient servir de base à une morale individuelle ou sociale, c'est-à-dire à l'action. Aussi écarte-t-il *a priori* toutes les confessions religieuses et toutes les écoles philosophiques pour ne s'occuper que des faits, les analyser, les composer de façon à les rendre utiles à la vie. Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, que sa morale soit n'importe quelle morale du plaisir et de l'utile. Il y a des choses plus agréables ou plus profitables que d'autres; mais le principe de cette hiérarchie n'a rien de mystique. Il n'est pas autre chose que la science même appliquée à la vie et déterminant ce qui lui nuit et ce qui lui sert, et dans quelle mesure.

Le christianisme est le contre-pied du socialisme ainsi entendu. Il organise la vie humaine en fonction d'une conception particulière de l'au-delà; il pose un Dieu auteur d'une morale invariable; il subordonne la destinée éternelle de l'homme à son attitude envers cette morale; il enseigne que la souffrance et la mort sont ce qu'il y a de meilleur dans la vie, que tout ce qui arrive à l'homme d'heureux ou de pénible lui vient, non de l'enchaînement des phénomènes naturels, mais de la volonté infiniment puissante et sage de Dieu, et qu'ainsi la résignation est la plus haute forme de la moralité. Il condamne certains plaisirs comme impies; il réduit la vie à une existence douiloureuse, sans action et sans grandeur; et tout cela en vue d'une éternité de délices consistant en une éternelle et béate contemplation d'un être dont l'essence prétendue est la sagesse et l'humilité. — La conséquence de la conception chrétienne du monde et de l'homme est la subordination perpétuelle de l'individu à l'Eglise, la suppression de toute pensée libre, l'esclavage du corps et de l'âme.

Le socialisme veut l'épanouissement de l'être humain. Il le rêve physiquement robuste et sain, avec des facultés harmonieusement développées et moralement noble et libre. Il est donc impossible de concilier le christianisme et le socialisme. On ne peut, sous peine de contradiction, s'accommoder des deux doctrines. Il faut choisir: ou vivre selon l'Eglise,

c'est-à-dire plier les faits à la morale arbitraire née des chimères qu'elle enseigne; — ou selon la nature, c'est-à-dire selon la réalité disciplinée, organisée en vue de l'existence toujours plus heureuse, plus active et plus féconde.

KI-RI-III.

Le Dernier Discours DE MIRABEAU

Mirabeau mourut le 2 avril 1791. Jusqu'au dernier moment, il avait travaillé et, sur son lit de mort, il préparait encore un discours qu'il eut le temps d'écrire mais qu'il ne put prononcer.

Quand l'Assemblée Constituante apprit la mort du grand orateur, elle fut vivement émue, mais, pour honorer sa mémoire, au lieu de lever la séance, elle crut mieux faire en priant Talleyrand de venir lire à la tribune les dernières lignes qu'avait rédigées Mirabeau.

Ce discours, qui fut écouté au milieu d'un profond recueillement, traitait de l'*Egalité des partages dans les successions en ligne directe*, et Mirabeau y avait examiné son sujet avec une telle hauteur de vues que quelques-unes de ses phrases méritent d'être relevées et peuvent nous servir d'armes à nous autres, socialistes. En effet, pour transformer les lois successorales en vigueur dans l'ancienne France, pour faire disparaître le droit d'aînesse et les majorats, toutes les coutumes qui créaient l'inégalité au sein de la famille et perpétuaient les abus, il fallait, tout d'abord, montrer le droit absolu de l'Etat d'intervenir dans le testament. Il fallait faire ressortir ce fait, qui échappe encore aujourd'hui à nos adversaires ou qu'ils s'obstinent à nier, que le droit de propriété et surtout le droit de tester ne sont pas des droits établis par la nature mais des droits créés par la société et que la société par conséquent peut régler et modifier selon ses besoins généraux. C'est ce que Mirabeau établit, avec une incomparable netteté, en ces termes: « Si le droit dont jouissent les citoyens, de disposer de leurs propriétés pour le temps où ils ne seront plus, pouvait être regardé comme un droit primitif de l'homme, comme une prérogative qui lui appartient par les lois immuables de la nature, il n'est aucune loi positive qui pût les en priver légitimement. La société n'est pas établie pour anéantir nos droits naturels, mais pour en régler l'usage, pour en assurer l'exercice. Cette question, sur la faculté de disposer arbitrairement de ses biens par testament, n'en serait donc pas une, surtout dans une constitution comme la nôtre, dont le premier caractère est le respect des droits de l'homme.

Il faut donc voir ce que la raison prononce à cet égard. Il faut voir si la propriété existe par les lois de la nature ou si c'est un bienfait de la société. Il faut voir ensuite si, dans ce dernier cas, le droit de disposer de cette propriété par voie de testament en est une conséquence nécessaire.

Si nous considérons l'homme dans son état originaire, et sans société réglée avec ses semblables, il paraît qu'il ne peut avoir de droit exclusif sur aucun objet de la nature; car ce qui appartient également à tous, n'appartient réellement à personne.

Il n'est aucune partie du sol, aucune production spontanée de la terre qu'un homme ait pu s'approprier à l'exclu-

sion d'un autre homme. Ce n'est que sur son propre individu, ce n'est que sur le travail de ses mains, sur la cabane qu'il a construite, sur l'animal qu'il a abattu, sur le terrain qu'il a cultivé, ou plutôt sur la culture même et sur son produit, que l'homme de la nature peut avoir un vrai privilège.

Dès le moment qu'il a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie retourne au domaine général, et redevient commun à tous les hommes. Voilà ce que nous enseignent les premiers principes des choses.

Mirabeau, après avoir établi l'ordre naturel, montre que l'origine de la propriété, est dans une convention première et il conclut: « Nous pouvons donc regarder le droit de propriété, tel que nous l'exerçons, comme une création sociale. Les lois ne protègent pas, ne maintiennent pas seulement la propriété; elles la font naître en quelque sorte, elles la déterminent, elles lui donnent le rang et l'étendue qu'elle occupe dans les droits du citoyen. »

Sa démonstration n'est pas moins énergique et décisive sur le caractère purement conventionnel du droit de tester: « Les droits de l'homme, en fait de propriété, dit-il, ne peuvent s'étendre au-delà du terme de son existence. »

Telles sont les vérités qu'énonçait avec une absolue netteté Mirabeau à la veille de sa mort. Les conclusions qu'il en tirait étaient conformes aux nécessités de son temps. Alors il s'agissait de combattre les abus du droit d'aînesse et c'est contre eux qu'il s'insurgeait. Aujourd'hui que tant d'autres abus se sont renouvelés ou ont grandi de nouveaux germes, n'y a-t-il pas lieu de rappeler que les analyses des socialistes sur les droits de propriété et de succession ne sont pas, comme le prétendent nos adversaires, des sophismes créés pour excuser des plans subversifs, mais des vérités philosophiques aperçues par de grands esprits depuis plusieurs siècles?

Ce droit de propriété que Beccaria, dès le milieu du XVIII^e siècle, appelait un droit terrible et qu'il se refusait à considérer comme nécessaire, n'est bien, comme le pensait Mirabeau, qu'une convention sociale, et comme tel, nous sommes en droit d'en réclamer la transformation.

L. R.

Une lettre du Président Magnaud

Les *Annales de la Jeunesse laïque* sont une vaillante publication à laquelle se sont associés les plus autorisés librepenseurs: Maurice Bouchor, Ferdinand Buisson, V. Charbonnel, Anatole France, Fournière, Jaurès y collaborent.

Le dernier numéro débute par une lettre remarquable du Président Magnaud qu'on nous saura gré de reproduire:

Monsieur, La lecture du premier numéro de vos *Annales* m'a conquis à l'œuvre de la Jeunesse laïque, et si j'ai été sensible aux paroles élogieuses que vous avez bien voulu m'adresser, c'est surtout parce qu'elles me venaient de jeunes gens déjà engagés dans le bon combat de la pensée libre contre l'esprit clérical.

Ce que sera la Justice de demain? Elle sera celle de votre généreux idéal; elle se dégagera du servilisme jurisprudentiel sous lequel elle végète encore, pour devenir largement humaine et pour ne plus oublier que les humbles et les déshérités ont des droits aussi pressants et, pour le moins, aussi légitimes que ceux des puissants de l'heure. Loin de penser, *a priori*, que le malheureux qu'on lui défère est déjà un coupable, elle n'oubliera plus qu'il est un homme et que ce titre seul lui ouvre le cœur du juge. Moins soucieuse d'un for-

malisme inextricable ou captieux, elle admettra qu'il n'est point révélation que la clémence et parfois le pardon raniment quelques décisions judiciaires.

A chacun de nous de combattre pour l'avènement de cette meilleure justice. Les tendances qui marquent votre première manifestation me sont une précieuse garantie d'approbation et d'assistance. Je vous suis donc redevable de la plus vive reconnaissance et je vous prie de me considérer comme vôtre.

PRÉSIDENT MAGNAUD.

Château-Thierry, le 21 juillet 1902.

CHRONIQUE FANTASISTE

Attention!!!

Une idée géniale. — Mission spéciale. — A Paris — Les primes du « Rappel ». — Un cadeau original. — Qu'on se le dise.

Le comité de rédaction du *Rappel* ne recule, comme chacun le sait, devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse et toujours grandissante clientèle. Les perfectionnements et les transformations qui, de semaine en semaine, améliorent le journal, n'échappent à aucun de nos lecteurs. Tout cela, pourtant, n'est rien à côté de ce que réserve l'avenir.

Bref, dans sa dernière réunion, le Comité a décidé qu'il enverrait à Paris l'un de ses rédacteurs étudiant sur place le fonctionnement des primes et cadeaux inauguré par certains confrères de la capitale, afin de créer quelque chose d'analogue à Dijon. Le Moujik était tout désigné pour cette mission délicate. Je n'hésitai pas une seconde à accepter. Négligent, par modestie, de faire fréter un train spécial, je me rendis pédestrement à la gare, me glissai incognito dans un wagon de premières de zouaves, et voilà comment depuis plus de huit jours, abusant de la confiance et de la générosité de mon Comité, je foule, aux frais du *Rappel*, l'asphalte poussiéreuse des boulevards.

J'aurais pu profiter de mon séjour à Paris pour assister à quelque meeting tenu, au nom de la liberté, par M. Coppée François, ou pour apprendre à scander le refrain favori de nos camarades parisiens:

La calotte

Hou! hou! (bis, ter, quater, etc.)

J'aurais pu aussi prendre part à la grande manifestation de la libre-pensée au pied de la statue d'Etienne Dolet, mais, tout entier à ma mission, n'ayant que le devoir, je dédaignai ces passe-temps futiles et m'en allai, gravement, prendre des bocks sur les boulevards et me promener au Palais-Royal, afin de suivre de visu les agissements de mes confrères parisiens.

Vous n'êtes pas sans savoir que deux journaux parisiens, le *Matin* et le *Français*, pour ne pas les nommer, ont imaginé d'inviter leurs lecteurs à garder leur journal à la main en évidence, les avertissant qu'ils lançaient dans Paris des messieurs chargés de remettre aux fervents de leurs feuilles des cadeaux choisis. Leur idée a eu le plus grand succès et j'ai pu voir, à travers rues et carrefours, des milliers d'hommes, femmes, enfants et vieillards qui brandissaient leur journal d'un air désespéré; d'un air désespéré, car malgré le très grand nombre des primes distribuées, il y avait, naturellement, beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Les élus, par contre, étaient, en général, plus furieux que les autres. Ayant eu la bonne fortune de rencontrer un distributeur de primes, je pris la liberté de le pister et je le vis, en quelques minutes, distribuer trois paires de jarrattes à un cul-de-jatte, une boîte à musique à un sourd-muet, une jumelle